



GAN EURO COURTAGE EMPRUNTEURS

6092/200165 - CI






LES + DU CONTRAT

- ◆ CONTRAT REpondant AUX EXIGENCES DES BANQUES
- ◆ CAPITAL ASSURABLE JUSQU'À 2 000 000 €
- ◆ 10% DE REDUCTION SUR L'ENSEMBLE DES COTISATIONS DE CHACUN DES ASSURES SI TARIF PLURI-ASSURES
- ◆ UN SIMPLE QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES PROFILS DE MOINS DE 56 ANS ET JUSQU'À 750 000 €
- ◆ COMPATIBLE AVEC L'ADHESION EN LIGNE
- ◆ 10% DE REDUCTION SUR L'ENSEMBLE DES COTISATIONS AU DELA D'UN CAPITAL EMPRUNTE DE 500 000 €





LES GARANTIES PROPOSEES

	Option n°1	Option n°2	Option n°3
GARANTIES DE BASE			
Décès	✓	✓	✓
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	✓	✓	✓
Incapacité Temporaire Totale (ITT) y compris mi-temps thérapeutique 5itp°	✗	✓	✓
Incapacité Permanente Totale (IPT)	✗	✓	✓
Incapacité Permanente Partielle (IPP)	✗	✗	✓
GARANTIE COMPLEMENTAIRE			
Option de rachat total des exclusions des affections dorsales et psychiatriques 5INDISSOCIABLES°	✗	✓	✓

ESPACE CLIENT & ESPACE PARTENAIRES

-  Modification de l'adresse postale
-  Modification des coordonnées bancaires
-  Modification de l'adresse de l'organisme prêteur
-  Modification de la date d'effet
-  Dépôt de documents

Actions non réalisables sur l'Espace Partenaires

-  Résiliation suite au remboursement du prêt
-  Annulation du projet
-  Signature électronique
-  Déclaration d'un sinistre

LES PRETS ASSURABLES

Conditions liées aux prêts					
Type de prêt	Durée	Capitaux minimum	Capitaux maximum	Différé	Objets de financement acceptés
Amortissable	1 à 360 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 36 mois	- Acquisition résidence principale - Acquisition résidence secondaire - Investissement locatif - Prêt construction - Prêt Garanti par l'Etat (uniquement Décès /PTIA) - Prêt professionnel ⁽¹⁾ - Prêt travaux - Prêt restructuration (avec un minimum de 60% de part immobilière)
Relais	1 à 36 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 36 mois	
In Fine	Exclu	/	/	/	
Taux 0%	1 à 360 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 180 mois	
Paliers	1 à 360 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 36 mois	
Prêt restructuration	1 à 360 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 36 mois	
Crédit-Bail (hors LOA)	1 à 360 mois	7 000 €	2 000 000 €	0 à 36 mois	
Prêt personnel, consommation et étudiant	1 à 120 mois	7 000 €	75 000 €	0 à 36 mois	

(1) Les prêts professionnels amortissables ont une durée de 240 mois maximum.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'âge maximum de souscription	Garanties
▪ 69 ans inclus	Décès / PTIA
▪ 59 ans inclus	ITT / IPT / IPP
Selon des statuts spécifiques	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retraité / Pré-retraité ▪ Sans activité professionnelle avec ou sans indemnisation Pôle Emploi ▪ Congé parental ▪ Congé sabbatique ▪ Congé formation ▪ Création d'entreprise ▪ Intermittent du spectacle ▪ Congé maternité 	Décès / PTIA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Blocage uniquement sur retraité/pré-retraité et sans activité pour IT ▪ Conjoint collaborateur (si en activité professionnelle) ▪ Congé paternité 	Toutes garanties
Selon la résidence de l'assuré	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ France Métropolitaine et Corse ▪ Pays de l'Union Européenne si résidence fiscale en France ▪ DROM et COM 	Toutes garanties
Selon la nationalité de l'assuré	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nationalité Française ▪ Nationalité de l'un des pays de l'union Européenne Pays de l'Union Européenne : Allemagne. Belgique. Autriche. Bulgarie. Chypre. Croatie. Danemark. Espagne. Estonie. Finlande. France. Grèce. Hongrie. Irlande. Italie. Lettonie. Lituanie. Luxembourg. Malte. Pays-Bas. Pologne. Portugal. Tchéquie. Roumanie. Slovaquie. Slovénie. Suède	Toutes garanties
Attention les titres de séjours sont refusés comme justificatif – Pas de blocage IT pour la nationalité et la territorialité	
Selon le type de prêt	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêts relais avec règlement unique en fin de prêt ▪ Prêts relais avec règlement des intérêts et des agios ▪ Prêts amortissable avec différé total ▪ Prêts avec débocages successifs 	DECES/PTIA Toutes garanties DECES/PTIA pendant le différé total DECES/PTIA tant que l'intégralité des fonds n'est pas débloqués

LES SPECIFICITES DU CONTRAT

▪ Date d'effet	Date de signature de l'offre de prêt, date de déblocage des fonds ou date de reprise du prêt
▪ Déclaration de changement obligatoire	Déclarer les changements liés au(x) prêt(s) assuré(s) (ex : changement de quotité, d'organisme prêteur, remboursement anticipé...) Déclarer les changements de résidence principale En cours de vie du contrat : Pas d'obligation de déclaratif de modification d'état de santé, de tabagisme, de profession, de sports, de séjours à l'étranger. Possibilité de demander en cours de vie du contrat le rachat des exclusions liées aux sports et professions
▪ Mode de calcul des cotisations	Capital initial
▪ Séjours à l'étranger (et non de résidence)	Couverture monde entier en cours de vie du contrat Si déclaration de séjours à l'étranger lors de l'adhésion = visa ARP
▪ Association	Association pour l'Union et le Recours En Assurance (Frais annuels de 8 €)
▪ Renouvellement du contrat	Date anniversaire
▪ Dispositif Lemoine	Tarif compatible, aucune restriction ni limitation spécifiques (Dispositif Lemoine non disponible dans les réseaux Nouvelle Calédonie et Polynésie)
▪ Sélection tabagique	Oui
▪ Réduction tarifaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Souscription pluri-assurés, réduction de 10% applicable pour chacun des co-emprunteurs ▪ Gros capitaux, réduction de 10% pour un capital assuré > à 500 000 €

PRISE EN CHARGE DES SINISTRES / PRESTATIONS

Age maximum	Garanties
▪ A la fin de l'année civile de son 80 ^{ème} anniversaire	Décès
▪ A la fin de l'année civile de son 70 ^{ème} anniversaire	PTIA
▪ A la fin de l'année civile de son 70 ^{ème} anniversaire	ITT / IPT / IPP / ITP (mi-temps thérapeutique)
Franchise	Garanties
▪ 90 jours	ITT / IPT / IPP / EXO
Déclaration de sinistre	
▪ Délai de déclaration du sinistre	L'Incapacité Temporaire Totale de Travail doit être déclarée au plus tard dans les 120 jours qui suivent le premier jour d'arrêt de travail
▪ Exonération des cotisations	Oui - après franchise continue de 90 jours En cas de versement des prestations par l'Assureur au titre des garanties Incapacité temporaire totale ou Invalidité permanente totale ou partielle, l'assuré bénéficie du remboursement des cotisations relatives à la seule garantie mise en jeu
Limites des garanties	Garanties
▪ ITT	1095 jours continus
▪ ITP (mi-temps thérapeutique) suite à ITT pris en charge	180 jours continus
Nature des garanties	Prestations versées
▪ ITT / IPT	Règlement échéances
▪ ITP qui suit obligatoirement une prise en charge ITT / IPP	Règlement 50% échéances

SELECTION MEDICALE

Age	Montant des encours assurés						
	≤ 150 000 euros	De 150 001 à 250 000 euros	De 250 001 à 300 000 euros	De 300 001 à 500 000 euros	De 500 001 à 750 000 euros	De 750 001 à 1 000 000 euros	De 1 000 001 à 2 000 000 euros
≤ à 45 ans	QS	QS	QS	QS	QS	Bilan 5	Bilan 6
De 46 à 55 ans			QS	QS	QS	Bilan 5	Bilan 6
De 56 à 65 ans			Bilan 2	Bilan 3	Bilan 4	Bilan 5	Bilan 6
De 66 à 69 ans		Bilan 2	Bilan 3	Bilan 4	Bilan 5	Bilan 5	Bilan 6

▪ QS	Questionnaire de santé complet
▪ Bilan 2	QS + Rapport médical + Examen de sang : cholestérol total, triglycérides, transaminases SGO et SGP, test de dépistage des anticorps du virus du Sida (VIH1 – VIH2), marqueur de l’hépatite C (anti HCV)
▪ Bilan 3	QS + Rapport médical + Examen de sang : cholestérol total, triglycérides, transaminases SGO et SGP, test de dépistage des anticorps du virus du Sida (VIH1 – VIH2), marqueur de l’hépatite C (anti HCV) + Test de cotinine urinaire
▪ Bilan 4	QS + Rapport médical + Examen de sang : hémogramme, VS, glycémie, plaquettes, cholestérol total et HDL, triglycérides, créatinine, transaminases SGO et SGP, gamma GT, test de dépistage des anticorps du virus du Sida (VIH1 – VIH2), marqueur de l’hépatite B (anti Hbs) et de l’hépatite C (anti HCV) + Test de cotinine urinaire
▪ Bilan 5	QS + Rapport médical + Examen de sang : hémogramme, VS, glycémie, plaquettes, cholestérol total et HDL, triglycérides, créatinine, transaminases SGO et SGP, gamma GT, test de dépistage des anticorps du virus du Sida (VIH1 – VIH2), marqueur de l’hépatite B (anti HBS) et de l’hépatite C (anti HCV) + Test de cotinine urinaire + Examen cardiologique par un cardiologue comprenant un ECG de repos avec compte rendu et rapport détaillé du cardiologue rendant compte de son interrogatoire et de son examen clinique
▪ Bilan 6	QS + Rapport médical + Examen de sang : hémogramme, VS, glycémie, plaquettes, cholestérol total et HDL, triglycérides, créatinine, transaminases SGO et SGP, gamma GT, test de dépistage des anticorps du virus du Sida (VIH1 – VIH2), marqueur de l’hépatite B (anti HBS) et de l’hépatite C (anti HCV) + Test de cotinine urinaire + Examen cardiologique par un cardiologue comprenant un ECG de repos avec compte rendu et rapport détaillé du cardiologue rendant compte de son interrogatoire et de son examen clinique + dosage du PSA pour les hommes âgés de plus de 55 ans

Validité des FMC : 180 jours à compter de leur date de réalisation (signature)

CLASSES DE RISQUES PROFESSIONNELLES

Conditions	Statuts	CSP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 Kms/an ▪ Aucun travail manuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS MEDICALES LIBERALES ▪ SALARIE CADRE ▪ CHIRURGIEN - CHIRURGIEN DENTISTE - MEDECIN 	1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 Kms/an ▪ Aucun travail manuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN - COMMERCANT ▪ SALARIE NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ VETERINAIRE 	2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 kms/an ▪ Travail manuel léger 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN - COMMERCANT ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS LIBERALES MEDICALES ▪ SALARIE CADRE ET NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ CHIRURGIEN - CHIRURGIEN DENTISTE - MEDECIN 	2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 kms/an ▪ Travail manuel moyen/important 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COMMERCANT ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS LIBERALES MEDICALES ▪ SALARIE CADRE ET NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ CHIRURGIEN – CHIRURGIEN DENTISTE - MEDECIN 	2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 000 kms/an et plus ▪ Aucun travail manuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN - COMMERCANT ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS LIBERALES MEDICALES ▪ SALARIE CADRE ET NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ CHIRURGIEN – CHIRURGIEN DENTISTE – MEDECIN ▪ VETERINAIRE 	2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 kms/an ▪ Travail manuel moyen/important 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN ▪ VETERINAIRE 	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 000 kms/an ▪ Travail manuel léger 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VETERINAIRE 	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 000 kms/an et plus ▪ Travail manuel léger 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN - COMMERCANT ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS LIBERALES MEDICALES ▪ SALARIE CADRE ET NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ CHIRURGIEN – CHIRURGIEN DENTISTE – MEDECIN ▪ VETERINAIRE 	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 000 kms/an et plus ▪ Travail manuel moyen/important 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COMMERCANT ▪ PROFESSION LIBERALE - PROFESSIONS LIBERALES MEDICALES ▪ SALARIE CADRE ET NON CADRE ▪ SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ▪ CHIRURGIEN – CHIRURGIEN DENTISTE - MEDECIN 	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 000 kms/an et plus ▪ Travail manuel moyen/important 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTISAN ▪ VETERINAIRE 	4

Nota :

- Le statut « Retraité » entraîne, sans conditions, l'application d'une CSP 2 **uniquement en DECES/PTIA.**
- Pour la CSP 4, la tarification est obtenue après étude auprès de la Compagnie.
- **Sur étude : Toutes professions avec usage ou manipulation de produits dangereux : explosifs, toxiques, inflammables ou nucléaires / professions nécessitant le port d'armes / professions avec travaux souterrains ou sous-marins + sportifs professionnels.**